

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, David BRIMEAUD, Jacques MORELLET, Mesdames Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA

ABSENTES : Catherine PEROUX (a donné pouvoir à JP TRIJAU), Nolwen DESGRANGES

Le conseil Municipal s'est réuni le 11 septembre 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 4 septembre 2020 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Commerces,
2. Assainissement commerces travaux,
3. Ressources humaines – détermination des ratios,
4. Aliénation chemin Tartou et lavoir du Montouleix,
5. Demande achat chemin Tartou,
6. Devis couverture chambre froide boucherie,
7. Constat d'huissier pour débroussaillage terrains lotissement,
8. Questions diverses.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à VIRGINIE DAUCHY pour présenter son projet au Conseil Municipal.

PRESENTATION PROJET JARDIN COMMUNAUTAIRE PAR VIRGINIE DAUCHY

- Virginie DAUCHY a présenté en début de séance un projet de Jardin Communautaire ou Jardin Partagé ou Jardin Familiaux
- Ce jardin serait animé par des bénévoles de Bussière incluant la communauté Anglo-Saxonne avec la participation des enfants de Bussière et de l'école. Chacun aura la possibilité d'apporter son savoir-faire, d'échanger des semences. Le jardin pourra produire des légumes, des fruits mais aussi des fleurs.
- Virginie DAUCHY souhaiterait, pour la création de ce jardin, utiliser un terrain communal. Avec la nécessité d'avoir un point d'eau à proximité, la commune pourrait proposer un terrain entre les commerces et l'étang ou un terrain sur la route du Trieux à la sortie de Bussière sur la gauche près de l'étang.
- Afin de pouvoir passer une convention avec la commune (pour l'utilisation du terrain) et afin d'obtenir d'éventuelles aides financières de la commune ou du département (budget participatif de la Dordogne, projet à déposer avant le 30 sept. 2020) la création d'une association s'avère obligatoire avec au minimum un(e) président(e) et un(e) trésorier(ière) et un dépôt des statuts en préfecture.
- Des ressources financières pourront éventuellement être générées dans le futur par la cotisation des membres de l'association, par la vente de paniers de légumes et par du mécénat (de particuliers, de banques ou d'entreprises...).
- Un budget prévisionnel devra être établi (dépenses et recettes).

- Esthétiquement le jardin devra être beau.
- Le conseil municipal a accueilli avec faveur cette proposition de projet de Virginie DAUCHY qui devra tenir informée la commune des avancées en particulier concernant les statuts de l'association et des résultats du budget participatif départemental avec une aide qui peut aller jusqu'à 12000 €.

1. COMMERCES

La commune propose de racheter une partie du matériel de la boulangerie (un pétrin, un four, deux chambres froides et un refroidisseur) pour un montant total de 30 000 € TTC. Cette proposition sera envoyée à l'avocat de la commune le lundi 14 septembre en espérant pouvoir récupérer les locaux (épicerie + boulangerie) pour la mi-novembre et lancer la procédure de recherche de commerçants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP TRIJAU ayant le pouvoir de C. PEROUX) le paiement de 30 000 € TTC pour le rachat du matériel de la boulangerie.

2. ASSAINISSEMENT COMMERCES TRAVAUX

Il devient urgent de faire les travaux. Nous ne sommes pas aux normes et il y a des odeurs. Le devis de JP JULLIEN a été accepté. Il a promis de faire les travaux au plus tard en octobre. Passé ce délai la Commune s'orientera vers un autre entrepreneur.

3. RESSOURCES HUMAINES – DETERMINATION DES RATIOS -

Un agent de la Commune bénéficie d'un avancement de grade, pour ce faire le Conseil Municipal doit déterminer les ratios afin de créer le poste. Un seul agent de la Commune est concerné, ce ratio sera donc de 100%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP TRIJAU ayant le pouvoir de C. PEROUX) l'établissement du ratio d'avancement à 100%

4. ALIENATION CHEMIN TARTOU ET LAVOIR DU MONTTOULEIX

Etude en cours. Attente d'éléments nouveaux. Discussion à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5. DEMANDE ACHAT CHEMIN TARTOU

Un particulier souhaite acheter un chemin communal sans issue. La commission Voirie va organiser une visite sur place jeudi soir (17 sept.) à 19 :00.

Bas Pinlot : les résidents de ce lieu veulent acheter un bout de terrain devant chez eux. La commission Voirie se rendra sur place également jeudi soir.

Bas Pinlot : l'accès est une route sans issue. En vue de la pose d'un panneau « vole sans issue » un arrêté de police est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP TRIJAU ayant le pouvoir de C. PEROUX) que M. le Maire fasse les démarches nécessaires pour l'implantation du panneau « vole sans issue » sur la route du Bas Pinlot.

6. DEVIS COUVERTURE CHAMBRE FROIDE BOUCHERIE

Les travaux à faire sont urgents et concernent également la toiture des commerces (nettoyage des tuiles et des gouttières). Pour la couverture de la chambre froide la mairie fera expertiser les pertes de froid avant et après les travaux.

Devis de Benjamin GILARDIE pour la couverture de la chambre froide d'un montant de 6214,31 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP TRIJAU ayant le pouvoir de C. PEROUX) le devis de Benjamin GILARDIE d'un montant de 6214,31 € pour la couverture de la chambre froide.

Devis de Pascal DELAVERGNAS pour la toiture des commerces d'un montant de 2491,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP Trijau ayant le pouvoir de C. PEROUX) le devis de Pascal DELAVERGNAS d'un montant de 2491,80 € pour le nettoyage de la toiture des commerces.

7. CONSTAT D'HUISSIER POUR DEBROUSSAILLAGE TERRAINS LOTISSEMENT

Cela concerne 2 terrains situés Terre des Petits Bois. Les recommandés aux propriétaires n'ont pas été retirés. Un constat d'huissier est à faire avant de demander à une entreprise de nettoyer les terrains ceci afin de prévenir tout risque d'incendie, les parcelles concernées étant situées à proximité des habitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (JP Trijau ayant le pouvoir de C. Peroux) que M. le maire demande un constat d'huissier et contracte une entreprise pour le nettoyage des terrains.

8. QUESTIONS DIVERSES

. M. le Maire nous informe que le panneau « La Plaine » sur la route du Trieux est à déplacer. Un nouveau panneau "Moulin de la Plaine" sera implanté.

. M. le Maire souhaite faire poser un panneau 30 km/h juste avant l'Auberge des Arts et faire un passage piéton devant L'auberge des Arts.

. L'association Patrimoine de mon Village demande de faire installer 2 citernes de récupération d'eau de pluie derrière la mairie. Cette eau sera utilisée pour l'arrosage des bacs à fleurs.

. M. le Maire nous informe que le débroussaillage du mur de la cascade (en face de la maison d'Adrienne Marquet) par une personne en rappel n'est plus possible. M. le Maire demande donc à M. Richard ZUCCHI de faire un devis au nom de la Communauté de Commune qui prendra en charge une partie des frais. (Compétence de la GEMAPI pour l'entretien des cours d'eau).

. Un couple résidant à la Bourgade voudrait 30 m2 pour créer un cabinet de magnétiseur/radiesthésiste à partager avec un sophrologue. Une étude est en cours.

. M. le Maire a demandé à la Communauté de Communes la possibilité que les logements intercommunaux redeviennent des logements communaux ce qui donnera plus de flexibilité à la

commune pour les louer.

. Valérie DUTROP nous a informé qu'un lampadaire est à réparer. Elle souhaite également savoir s'il est prévu de passer à l'éclairage public utilisant des ampoules LED. Ces types de demandes doivent se faire au SDE.

. David BRIMEAUD informe le Conseil Municipal qu'il vient de créer l'Association Bussièreoise pour pallier aux manquements de l'Amicale Laïque. Le conseil souhaite avoir une communication des statuts de cette association.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15

Fait à Bussière-Badil, le 17 septembre 2020,

Le secrétaire de séance :

J.P. TRIJAU